

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 FEVRIER 2025**

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 17 février 2025.

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - -Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absent : Mathilde Bourret (pouvoir à Laëtitia BOURJAT)

Le quorum est atteint.

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 22H00, sous la présidence de Laëtitia BOURJAT, Maire.

Monsieur Nicolas CARPENTIER est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 décembre 2024

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 19 décembre 2024 est adopté.

1. Coordination générale

Un point d'information est fait par Madame le maire concernant :

- l'état d'avancement des travaux de déploiement de la fibre optique dont le maître d'ouvrage est le syndicat ADN,

-la date d'expertise suite sinistre ayant endommagé en juillet 2024 les barrières fixées sur le trottoir devant le restaurant la Récré,

-l'état d'avancement du projet de mise en place d'une citerne pour la Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI).

2. Finances

Madame le Maire présente une analyse prospective des finances de la collectivité, intégrant les différents projets d'investissements.

Autorisation au comptable à comptabiliser en écriture d'ordre non budgétaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la prise de compétence eau/assainissement par ARCHE Agglo, les prêts afférents à cette compétence ont été transférés à l'agglomération.

Le transfert comptable n'ayant pas été soldé, il convient d'autoriser le comptable à comptabiliser une écriture d'ordre non budgétaire en débit du compte 1068 par crédit 1641 d'un montant de 2 609.47€ de manière à solder le transfert d'emprunt.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le comptable à saisir une écriture d'ordre non budgétaire en débit du compte 1068 par crédit 1641 d'un montant de 2 609.47€ et Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier. **(délibération 2025/0005)**

Demande de subvention auprès du Département, dans le cadre d' « Atout Ruralité 07 »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un financement d'un montant de 32 924.22€ auprès du Département dans le cadre du dispositif Atout Ruralité. Ce soutien financier permettrait d'assurer le financement des travaux d'aménagement nécessaires à Pervençères, dont le montant estimatif s'élève à 82 310.54€ HT soit 98 772.65€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés sollicite un soutien financier d'un montant de 32 924.22 € auprès du Département de l'Ardèche au titre du dispositif Atout Ruralité 07 ; pour les travaux d'aménagement du terrain communal à Pervençères, et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches se rapportant à cette demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce projet. **(délibération 2025/0002)**

Demande de subvention auprès de la Région, au titre du Bonus Ruralité, pour les travaux d'aménagement du terrain communal à Pervençères

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un financement d'un montant de 32 924.22€ auprès de la Région AURA dans le cadre du dispositif Bonus Ruralité. Ce soutien financier permettrait d'assurer le financement des travaux d'aménagement nécessaires à Pervençères, dont le montant estimatif s'élève à 82 310.54€ HT soit 98 772.65€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés sollicite un soutien financier pour les travaux d'aménagement du terrain communal à Pervençères, auprès de la Région au titre du Bonus Ruralité d'un montant de 32 924.22 € ; et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches se rapportant à cette demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce projet. **(délibération 2025/0003)**

Demande de subvention auprès du Département, dans le cadre du Pacte Routier

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de voirie 2025 peuvent prétendre au concours du Département de l'Ardèche dans le cadre du « Pacte Routier » (taux d'aide de 40% maximum avec un plafond de subvention de 20 000€ par commune). Le montant estimatif des travaux de voirie 2025 s'élève à 51 817.95€ HT soit 62 181.54€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés sollicite une subvention auprès du Département de l'Ardèche pour un montant de 20 000.00€, et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches se rapportant à cette demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
(délibération 2025/0008)

Subvention exceptionnelle à l'association Terroir Pays de Saint-Félicien pour le Festival d'Oc

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association Terroir Pays de Saint-Félicien pour l'organisation du Festival d'Oc et présente le budget prévisionnel de l'association pour ce festival.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 50€ à l'Association Terroir Pays de Saint-Félicien pour l'organisation du Festival d'Oc, et indique que cette dépense sera inscrite au budget 2025.**(délibération 2025/0006)**

3. Urbanisme

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement et du suivi des dossiers en cours avec les services compétents.

4. Bâtiments communaux

L'entreprise Peyrard a commencé les travaux (remplacement radiateurs, pose d'un luminaire extérieur ...etc) de rénovation et de mise aux normes électriques, dans les bâtiments communaux. L'entreprise Reynaud- Buisson devrait intervenir prochainement pour finaliser les travaux de menuiseries extérieures.

Un point d'information est fait concernant l'avancement des travaux de construction des deux logements (maison d'habitation) à Pervençères.

Détermination du prix de la location des maisons d'habitation n°2 et n°3 à Pervençhères

Madame le Maire précise au Conseil Municipal l'état d'avancement de la construction des maisons d'habitation n°2 et n°3 à Pervençhères. La mise en location pourrait intervenir dès le 1er mai 2025. Elle propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec les intéressés.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour une mise en location dès le 1er mai 2025, fixe le montant mensuel des loyer à 720€ qui sera révisé automatiquement à la date anniversaire du bail, en fonction de la valeur de l'indice de référence de l'INSEE ; précise que pour garantir l'exécution de leurs obligations, les locataires verseront la somme de 720€, représentant un mois de loyer en principal (article 10 de la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat). Ce dépôt, non productif d'intérêts est indépendant des loyers ; lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées, jusqu'au départ effectif du locataire ; ajoute que les locataires devront avoir un cautionnaire garantissant le remboursement des sommes dues par le locataire en cas de défaillance de ce dernier ; autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la location de ce bien. **(délibération 2025/0004)**

Autorisation de signature devis Entreprise SAVEL Bernard et Fils

Madame le Maire indique au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement du terrain communal à Pervençhères.

Il y a lieu de se prononcer sur les devis de l'entreprise SAVEL Bernard & Fils concernant ces travaux d'un montant estimatif de 28 313.25€ HT, soit 33 975.90€ TTC et de 9 895.29€ HT, soit 11 874.35€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer les devis de l'entreprise SAVEL Bernard et Fils concernant les travaux d'aménagement du terrain à Pervençhères dont le montant estimatif s'élève à 28 313.25€ HT, soit 33 975.90€ TTC et 9 895.29€ HT, soit 11 874.35€ TTC et, mandate Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier. **(délibération 2025/0001)**

5. Voirie/cimetière

Validation du programme de voirie 2025

Madame le Maire expose aux membres du conseil la nécessité de valider le programme de voirie 2025.

Ce programme concerne des travaux sur les voiries communales : VC chemin du Clozel, VC route du Gibet et VC du Pigeonnier, Les Jardins du Moulin - VC de Valet - VC des Granges pour un montant prévisionnel de 51 817.95€ HT soit 62 181.54€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider une première phase de travaux concernant le programme de voirie 2025 pour un montant prévisionnel de 51 817.95€ HT soit 62 181.54€ TTC et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux.
(délibération 2025/0007)

6. Eau et Assainissement

Un géomètre est intervenu le 05 février dernier pour le compte de l'agglomération Arche agglo, afin de fixer les limites et réaliser le bornage de la parcelle de terrain sur laquelle est installée la pompe de relevage.

7. Aménagement Urbain - Travaux courants

Les deux panneaux « Vaudavent » en occitan et ceux informant de l'extinction de l'éclairage public ont été mis en place par un élu et l'employé communal. L'extinction de l'éclairage public la nuit sera effective à compter du 1^{er} mai 2025.

Le marquage au sol (signalisation horizontale) des arrêts de bus, est à prévoir dès le printemps ainsi que le remplacement des interrupteurs hors service, sur le mobilier du sentier d'interprétation.

8. Information/Animation

Bulletin municipal : distribution effectuée début janvier, retours positifs par les habitants-RAS

Évènements passés

Cérémonie des vœux : présence de la Bandas (fanfare de St Victor-Colombier le Jeune) fortement appréciée

Retour sur la visite de chantier du Vice-Président de la Région : Philippe MEUNIER.

Concours de belote : le 23/02 organisé par le CFV

Prochains évènements

Festival d'OC (week-end du 15-16 mars)

Matinée boudin : le 06/04 organisée par l'ACCA

Passage de l'Ardéchoise : réunion à fixer prochainement pour caler l'organisation + choix des décorations à réaliser

9. Écoles-Transports scolaires

RAS

10. Chemins de randonnées

Projet de passerelle à Létrimaille : une rencontre est à prévoir avec l'un des propriétaires concernés et l'agent de l'agglomération en charge des sentiers de randonnées, la date sera fixée prochainement.

Madame le Maire, Laëtitia Bourjat	Secrétaire de séance, Nicolas Carpentier
	

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.
Date d'affichage : 10/04/2025